



Quimper, le 29 juin 2011

Communiqué de presse régional

Carte "Korrigo" : Les Alternatifs refusent le traçage et le profilage des bretons

L'état policier, l'UMP l'a rêvé et légiféré avec la loi d'orientation de prévention de la sécurité intérieure LOPPSI 2. Dans les faits, les municipalités colorées gauche plurielle s'affichent sournoisement comme de zélés partenaires. A l'image de ce qui se trame aussi dans les tuyaux à Lille, les élus des communautés urbaines de Brest, Quimper et Lorient veulent désormais pucer les bretons comme du bétail. Ces collectivités envisagent d'introduire un système de billétique par carte à puce lisible à distance dans leurs réseaux de transport en commun respectifs (carte "Korrigo"). Ces cartes à puce sans contact permettront de tracer et d'enregistrer tous les déplacements des usagers. Il sera désormais possible de savoir précisément qui se trouve où et à quelle heure sur le réseau ! Même à jour d'abonnement, les usagers seront tous désormais présumés fraudeurs et auront obligation de s'auto-contrôler en renonçant à leur droit légitime d'aller et venir anonymement ! Dans un contexte de surenchère sécuritaire permanent, qui pourra désormais préserver à l'avenir les citoyens de l'abus de tels fichages ?

Les Alternatifs de Bretagne appellent à un moratoire sur les projets d'équipement en cours et à l'instauration d'un vrai débat national sur l'impact de l'introduction de ces nouvelles technologies dans la vie de tous les jours.

Les Alternatifs de Bretagne s'interrogent sur l'aveuglement de la Région Bretagne à vouloir déployer la carte à puce de l'industriel Kéolis à l'ensemble du réseau TER, routier et ferroviaire breton sans s'être posé la question de l'incidence de ce système de billettique en terme d'atteinte à la vie privée des usagers.

Les Alternatifs de Bretagne s'inquiètent de voir les différentes collectivités bretonnes concernées envisager de reprendre à leur compte des pratiques tarifaires discriminatoires ou commercialement condamnables afin à l'avenir d'inciter les usagers à faire le choix de l'achat d'un passe nominatif par rapport à un passe anonyme. Pratiques qui ont pourtant été dénoncées à plusieurs reprises par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) dans de nombreuses villes de l'hexagone et particulièrement à Rennes.

Face à ces dérives technologiques liberticides imposées au nom d'un certains "*progrès*" ou d'une certaine "*image de modernité*", les Alternatifs Bretagne réaffirment leur préférence pour le développement de services publics de transports en commun libres et gratuits. La liberté de circuler anonymement doit s'afficher comme un principe constitutionnel à défendre et non être réduit à une simple option commerciale.